



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa;  
Mesdames les conseillères Dana Chevalier, Andrée Deschamps;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer et Michel Boudreault;

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le conseiller Yvan Labelle est absent de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**05-127-14 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 mai 2014. Il est 19 h 32

Adoptée à l'unanimité.

**05-128-14 Ordre du jour**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

05-127-14 Ouverture de la séance

- 05-128-14      Ordre du jour
- 2.           Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3.           Dépôt de la correspondance**
- 4.           Adoption de procès-verbaux du conseil**
- 05-129-14      Adoption de procès-verbaux
- 5.           Conseil d'agglomération**
- 5.1.           Orientations du conseil
- 05-130-14      Orientation du conseil sur les sujets discutés à la  
séance du Conseil d'agglomération du 29 mai 2014
- 5.2.           Autres sujets
- 6.           Sécurité publique**
- 05-131-14      Démission d'un membre du Comité de circulation et  
de sécurité publique
- 7.           Développement communautaire**
- 05-132-14      Proclamation des journées de la culture
- 05-133-14      Demande de permis de réunion auprès de la Régie  
des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin  
de servir des boissons alcoolisées lors de la  
rencontre mi-annuelle des employés de la Ville
- 05-134-14      Convention d'exonération de responsabilité relative à  
la remorque du Marché Sainte-Anne
- 8.           Urbanisme**
- 8.1.           Demandes de modification au zonage assujetties à  
l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et  
demandes de permis de construction assujetties à l'approbation  
d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 8.2.           Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains  
de jeux ou d'espaces naturels
- 8.3.           Autres sujets
- 9.           Services techniques**
- 9.1.           Autorisation de dépenses.
- 05-135-14      Octroi de contrat pour la fourniture de luminaires DEL  
– Appel d'offres sur invitation
- 9.2.           Conclusion de contrats
- 9.3.           Acceptation de plans
- 9.4.           Réception de travaux
- 9.5.           Autres sujets

- 05-136-14 Autorisation de collectes des matières organiques dans les immeubles de 5 à 8 logements
- 05-137-14 Réseau de conduits souterrains (Entente Commission des services électriques de Montréal – CSEM)
- 05-138-14 Demande d'aide financière dans le cadre du PIQM pour la réfection de la rue Garden City
- 05-139-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de la téléphonie IP
- 05-140-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du service de téléphonie mobile
- 05-141-14 Création du comité des Travaux publics et nomination des membres du comité

## **10. Environnement**

- 05-142-14 Octroi de subventions dans le cadre du fonds < vers un avenir durable 2014 >

## **11. Développement économique et touristique**

## **12. Finances**

- 12.1. dons / promotions / aides financières

- 12.2. Autres sujets

- 05-143-14 Adoption des comptes
- 05-144-14 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
- 05-145-14 Entente de stage avec l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) – sondage – plan d'action en communication

## **13. Administration et greffe**

- 13.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 13.2. Opérations Immobilières
- 13.3. Autres sujets

## **14. Ressources humaines**

- 14.1. Contrats et ententes
- 14.2. Autres sujets

## **15. Avis de motion, lecture et adoption de règlement**

- 05-146-14 Avis de motion du règlement numéro 766 relatif à la sollicitation et au colportage et abrogeant le règlement numéro 591
- 05-147-14 Avis de motion du règlement numéro 754-1 modifiant le règlement 754 afin d'interdire les chiens en tout temps sur la Promenade

- 05-148-14 Avis de motion du règlement numéro 767 portant sur la citation à titre de bien patrimonial de la maison située au 20345, chemin Sainte-Marie
- 05-149-14 Avis de motion du règlement numéro 510-133 modifiant le règlement numéro 510 relatif à la circulation et la sécurité publique
- 05-150-14 Adoption du règlement numéro 760 relativement aux tarifs
- 05-151-14 Adoption du règlement numéro 764 relativement à des mesures touchant l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 05-152-14 Adoption du règlement numéro 512-20 relatif aux nuisances afin d'interdire les activités de trappage à l'exception de celles effectuées par la Ville
- 05-153-14 Adoption du règlement 534-4 modifiant le règlement numéro 534 sur la construction afin d'amender l'article 3.5

**16. Dépôt de documents**

**17. Levée de la séance**

- 05-154-14 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 33 et s'est terminée à 20 h se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Mme Marceau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Continuation du comité du PPU;</li> <li>▪ Rencontre avec les citoyens pour le PPU;</li> </ul>
Mme Francoeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage de la maison Lamarche à côté de la Banque de Montréal;</li> </ul>
M. Provost	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage de la maison Lamarche;</li> <li>▪ Ramassage et nettoyage par les représentants de la COOP;</li> <li>▪ Stationnement interdit sur un espace au centre communautaire;</li> <li>▪ Temps supplémentaire non effectué pour le ramassage des déchets durant la fin de semaine de Pâques;</li> </ul>
Mme Marceau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage de fossés et autres dans le Quartier Nord;</li> <li>▪ Constats d'infraction pour les gens qui jettent déchets partout;</li> </ul>
M. Belleau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande du rapport de Monsieur Labelle sur le comité des technologies;</li> <li>▪ Demande du rapport à Monsieur Boudreault sur le comité des finances;</li> <li>▪ Rapport sur le bâtiment patrimonial;</li> <li>▪ Consultation publique du 6 mai 2014 pas sur le web;</li> <li>▪ Rôle de BPR dans le dossier de Garden City;</li> <li>▪ Limites pour poser des questions.</li> </ul>

### 3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	DESTINATAIRE	OBJET	SIGNATAIRE
2014-03-31	<i>Me Paola Hawa Maire</i>	Remerciement pour support financier à '2014 Hydro-Quebec Montreal Regional Science and Technology Fair.	<i>Suzanne Black Co-Chair Anthony Haddad Co-Chair John Abbott College</i>
2014-04-07	<i>Martin Bonhomme Directeur général – greffier adjoint</i>	Accusé réception – Correspondance concernant la Société canadienne des postes	<i>Honorable Lisa Raitt, C.P. Députée Ministre des Transports</i>
2014-04-07	<i>Martin Bonhomme Directeur général – greffier adjoint</i>	Accusé réception Correspondance concernant la Société canadienne des postes	<i>A. Ibrahim Agent de correspondance de la direction du Cabinet du Premier ministre</i>

### 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

#### **05-129-14 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE le greffier adjoint a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2014;

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

2. La consultation publique relativement au règlement numéro 534-4 tenue le 6 mai 2014;

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 avril 2014 préparé par le greffier adjoint de la Ville.

D'adopter le procès verbal de la consultation publique du 6 mai 2014 préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 5. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

#### 5.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

#### **05-130-14 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 29 mai 2014**

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 29 mai 2014, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

## **5.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>05-131-14 Démission d'un membre du Comité de circulation et de sécurité publique</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU la résolution 01-017-14;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'accepter la démission de Madame Carole Dufour du Comité de circulation et de sécurité publique.

De remercier Madame Carole Dufour de son implication bénévole au sein de ce comité.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

<b>05-132-14 Proclamation des journées de la culture</b>
----------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité et de la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la culture est indissociable du développement des individus et de la société et qu'elle naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité manifeste par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans

l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Andrée Deschamps

De proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, *Journées de la culture* les 26, 27 et 28 septembre 2014 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-133-14</b>	<b>Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville</b>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville le 19 juin 2014;

ATTENDU les recommandations de la Directrice des affaires juridiques afin d'obtenir le permis de réunion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Daniel Boyer

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre mi-annuelle des employés de la Ville le 19 juin 2014.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Lucie Gendron, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-134-14</b>	<b>Convention d'exonération de responsabilité relative à la remorque du Marché Sainte-Anne</b>
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE le Marché Sainte-Anne souhaite stationner leur remorque dans le Parc de stationnement de la rue Lalonde ;

ATTENDU QUE le Marché Sainte-Anne d'été se tient les samedis de 9h00 à 14h00 du mois de mai au mois d'octobre;

ATTENDU QUE la Ville autorise le stationnement sans frais de la remorque dans le parc de stationnement Lalonde du 10 mai 2014 au 25 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite être exonérée de toute responsabilité relativement à la remorque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser le Directeur général à signer la convention d'exonération de responsabilité relative à la remorque du Marché Sainte-Anne à intervenir entre les parties et tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. URBANISME**

**8.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**8.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **9. SERVICES TECHNIQUES**

**9.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.**

<b>05-135-14 Octroi de contrat pour la fourniture de luminaires DEL – Appel d'offres sur invitation</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 29 avril 2014;

ATTENDU la recommandation du Chargé de projets – Ingénierie à l'effet d'octroyer le contrat pour la fourniture de luminaires DEL au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie Westburne pour un montant de 49 375,84\$, taxes incluses, pour la fourniture de luminaires DEL.



D'autoriser une dépense de 49 375,84 \$, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 44 538,41 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de trois (3) ans comme suit :

Pour l'année 2015 : 14 846,41 \$

Pour l'année 2016 : 14 846,00 \$

Pour l'année 2017 : 14 846,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

### **9.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **9.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **9.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **9.5. AUTRES SUJETS**

<b>05-136-14 Autorisation de collectes des matières organiques dans les immeubles de 5 à 8 logements</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE le 13 mai 2013, la Ville a entamé la collecte des matières organiques pour toutes les propriétés résidentielles et pour les immeubles de 2 à 4 logements;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir au plus grand nombre de résidents le service de collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE la Ville est soucieuse de son empreinte sur l'environnement et souhaite atteindre son objectif de recycler 60 % des résidus organiques comme le veut la « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 »;

ATTENDU QUE la Ville a reçu plusieurs demandes des citoyens quant à la possibilité d'obtenir le service de collecte des matières organiques dans les immeubles de 5 à 8 logements;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, qui traite nos matières organiques pour en faire du compost, permet la collecte dans les immeubles de 8 logements et moins;

ATTENDU QUE la direction générale a demandé au comité de l'Environnement d'évaluer la possibilité d'offrir le service de collecte des matières organiques aux propriétaires d'immeubles de 5 à 8 logements;

ATTENDU la recommandation du Comité de l'Environnement à l'effet d'offrir la possibilité de contribuer à la collecte des matières organiques sur une base volontaire;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser la collecte des matières organiques dans les immeubles de 5 à 8 logements, conditionnel à l'allocation des fonds nécessaires au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité.

<p><b>05-137-14 Réseau de conduits souterrains (Entente Commission des services électriques de Montréal – CSEM)</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a compétence seulement sur le territoire de la Ville de Montréal et aux endroits où elle a construit des conduits durant les années 2002 à 2006;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire bénéficier de l'expertise unique de la CSEM en tant qu'intégrateur technique des interventions sur les réseaux cablés;

ATTENDU QU' une modification législative est requise pour permettre le transfert à la CSEM, par les municipalités reconstituées qui le désirent, leur compétence pour exploiter des conduits souterrains existants, construire et exploiter des conduits projetés, construire des conduits pour raccorder des bâtiments aux conduits transférés;

ATTENDU QUE ce transfert de compétence est au gré de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et ne porterait que sur les conduits identifiés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue garde la compétence pour construire et exploiter des conduits souterrains;

ATTENDU QUE si la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue décide de transférer certains conduits, ceci se fait sans rétrocession;

ATTENDU QUE la CSEM exploitera les conduits transférés (existants et projetés) conformément à ses compétences prévues dans la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU' aucune représentation de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne sera prévue au conseil d'administration de la CSEM, suite à un transfert de conduits;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Daniel Boyer

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'apporter des modifications législatives permettant d'élargir la juridiction de la CSEM et d'intervenir sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, si cette dernière le désire par une entente entre la Ville et la CSEM.

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-138-14</b>	<b>Demande d'aide financière dans le cadre du PIQM pour la réfection de la rue Garden City</b>
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été lancé le 10 juillet 2013 pour l'octroi de contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie visant la réalisation des études préparatoires et la préparation des plans et devis préliminaires pour la réfection de la rue Garden City;

ATTENDU QUE le contrat a été accordé à la firme BPR-Infrastructure inc. par la résolution 09-221-13 octroyé le 9 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Infrastructure inc. est la plus appropriée pour présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet de la rue Garden City, afin de minimiser les coûts du fait qu'elle a réalisé le projet : <<Études préparatoires et préparation plans et devis préliminaires>> déposé le 19 mars 2014;

ATTENDU les recommandations du consultant BPR-Infrastructure inc. à l'effet de retenir le scénario 2 du rapport « Réfection de l'avenue Garden City – Études préparatoires et préparation plans et devis préliminaires – 19 mars 2014 » estimé 2,0M \$, soit :

« Le remplacement dans la chaussée puisqu'il permet de mettre en place un réseau neuf qui possède des caractéristiques répondant aux normes en vigueur au MDDEFP » ;

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 1.5 « infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites » subventionne les projets de réfection dans la proportion de 66.2/3% du coût des travaux admissibles ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Andrée Deschamps

De mandater la firme BPR-Infrastructure inc. pour présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet de la rue Garden City.

De respecter les modalités du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser le Directeur des services techniques à signer les documents nécessaires à la présentation de la demande.

Adoptée à l'unanimité.

**05-139-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de la téléphonie IP**

ATTENDU QUE la Ville a déboursé un montant d'environ 58 000 \$ en 2013 pour les frais de téléphonie à Bell Canada;

ATTENDU QUE le changement du système téléphonique analogique actuel vers un système téléphonique IP apporterait des économies substantielles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le Directeur des services techniques à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le changement du système téléphonique analogique actuel des bâtiments de la Ville vers un système téléphonique avec technologie IP.

Adoptée à l'unanimité

**05-140-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du service de téléphonie mobile**

ATTENDU QU' une uniformisation des contrats de service de téléphonie mobile ainsi que des appareils est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le Directeur des services techniques à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du service de téléphonie mobile.

Adoptée à l'unanimité

**05-141-14 Création du comité des Travaux publics et nomination des membres du comité**

ATTENDU QU' il y a lieu de créer et de nommer les membres du comité des Travaux publics à la suite de l'élection municipale du 3 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat se terminant le 20 janvier 2016, membres du comité des Travaux publics, à savoir :

Claude Tellier

Sandu Dolbel

Et de nommer Andrée Deschamps présidente du comité des Travaux publics;

Personnes-ressources :

Claude La Rue  
Marcel Paquet

Directeur des services techniques  
Coordonnateur aux Travaux publics

Adoptée à l'unanimité

## 10. ENVIRONNEMENT

### 05-142-14 Octroi de subventions dans le cadre du fonds < vers un avenir durable 2014 >

ATTENDU QUE le comité recommande d'octroyer les subventions suivantes dans le cadre du fonds <vers un avenir durable 2014>;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'octroyer les subventions suivantes dans le cadre du fonds <vers un avenir durable 2014> à :

- **Jardin éducatif à caractère historique pour la maison Simon Fraser :  
Coop du grand Orme : 3 000\$**

Le jardin à caractère patrimonial comporte deux phases dont la première est soumise pour un financement cette année. Le jardin illustre l'évolution chronologique des potagers au Québec, des jardins des premières nations jusqu'à aujourd'hui. Compte tenu des contraintes liées au caractère patrimonial du site, le jardin a été conçu entièrement hors sol et sans ancrage. Ce projet se veut également une revitalisation du terrain pour mettre en valeur le caractère patrimonial de la maison Simon-Fraser.

- **The Gardenvale Permaculture Garden : Freya McKenzie pour The Permaculture group 750\$**

Le projet consiste en l'établissement d'un petit jardin de démonstration de permaculture dans la section nord-est du Jardin Harpell. Cinq arbres fruitiers ainsi qu'un espace, lequel sera cultivé de plantes médicinales et autres sur un lit de culture surélevé dans le continuum des « terrasses » déjà en place.

- **Monarques dans les écoles : Julien Malard pour CERES (comité étudiant de McGill) 1 200\$**

Le projet d'établissement de plantations d'asclépiades vise deux objectifs : 1) augmenter la disponibilité d'habitat pour les monarques, une icône environnementale et culturelle qui a subi un déclin sévère dans les dernières années et 2) sensibiliser les jeunes des écoles primaires en les impliquant dans la création de ces habitats et de l'élevage des chenilles.

- **Jardin d'école : école primaire du Bout-de-l'Isle 1 500\$**

L'établissement d'un potager communautaire d'école ainsi qu'un jardin de plantes ornementales sur le terrain de l'école vise l'éducation à l'environnement et au développement durable des 423 élèves de l'école.

2449

- **Bike Repair Station : Cégep John Abbott** **3 177\$**

Achat d'une station de réparation de vélo qui sera installée près de la gare d'autobus et de la piste cyclable située sur le campus.

**Total :** **9 627\$**

D'autoriser la dépense de 9 627 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 12. FINANCES

### 12.1. DONNS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 12.2. AUTRES SUJETS

#### **05-143-14 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault

Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 mai 2014;

**426 759,01\$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2014

**4 972 878,71**

**Total :**

**5 399 637, 72 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 25 avril 2014

**251 315, 96\$**

Adoptée à l'unanimité.

#### **05-144-14 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser la dépense et le paiement à l'organisme suivant, à savoir :

4. 130,00\$ à la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne pour l'achat de deux cocktails et diners pour Mesdames le maire Paola Hawa et conseillère Andrée Deschamps, au Tournoi de golf annuel de la Fondation qui aura lieu le 30 mai 2014 au club de golf St-Raphael.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement de la somme de 130,00 \$, taxes incluses, pour le paiement de l'aide financière mentionnée ci-haut à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-145-14 Entente de stage avec l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) – sondage – plan d'action en communication</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer un sondage auprès de la population pour connaître quelles sont les plates-formes que les citoyens préfèrent et la fréquence des communications ;

ATTENDU la possibilité de conclure une entente avec l'école des Hautes Études Commerciales pour obtenir les services d'un stagiaire non rémunéré pour l'élaboration, la préparation et la réalisation d'un sondage scientifique auprès de nos citoyens ;

ATTENDU QUE la Ville désire conclure une entente de stage avec l'école des Hautes Études Commerciales pour la réalisation d'un sondage, afin de développer un plan de communication municipal ;

ATTENDU le plan de développement durable qui vise à diminuer l'usage du papier dans nos communications ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De conclure une entente de stage avec l'école des Hautes Études Commerciales pour la réalisation d'un sondage auprès de la population, afin de développer un plan de communication municipal.

D'autoriser le Directeur général à signer l'entente de stage à intervenir entre les parties et tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

D'autoriser la dépense de 2 000 \$, taxes incluses, pour le remboursement des dépenses de la stagiaire ainsi que la réalisation du projet (sondage téléphonique) à même le poste budgétaire 02-131-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**13. ADMINISTRATION ET GREFFE****13.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.3. AUTRES SUJETS****14. RESSOURCES HUMAINES****14.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**15. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT****05-146-14 Avis de motion du règlement numéro 766  
relatif à la sollicitation et au colportage et  
abrogeant le règlement numéro 591**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement relatif à la sollicitation et au colportage et abrogeant le règlement numéro 591.

**05-147-14 Avis de motion du règlement numéro 754-1  
modifiant le règlement 754 afin d'interdire  
les chiens en tout temps sur la Promenade**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 754-1 modifiant l'article 4 du règlement 754 afin d'interdire les chiens en tout temps sur la Promenade.

**05-148-14 Avis de motion du règlement numéro 767  
portant sur la citation à titre de bien  
patrimonial de la maison située au 20345,  
chemin Sainte-Marie**

Conformément à l'article 128 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002), je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement 767 relatif à la citation à titre de bien patrimonial de la maison située au 20345, chemin Sainte-Marie.

Ce règlement sera soumis pour adoption en raison de sa valeur patrimoniale importante, notamment quant à son ancienneté, au degré d'authenticité de son architecture sur le plan de la maison traditionnelle québécoise et de son



évolution depuis sa construction vers 1797 et sur le plan contextuel considérant sa localisation sur un tracé fondateur de Sainte-Anne-de-Bellevue, soit le chemin Sainte-Marie ainsi que sur le plan documentaire par son association aux familles Robillard et Williamson, pionnières de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Ce règlement vise l'intérieur et l'extérieur de l'immeuble patrimonial.

Ce règlement entre en vigueur à compter de la signification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément à l'avis public qui sera ultérieurement donné à cette fin.

**05-149-14 Avis de motion du règlement numéro 510-133 modifiant le règlement numéro 510 relatif à la circulation et la sécurité publique**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 510-133 modifiant le règlement numéro 510 relatif à la circulation et la sécurité publique, portant sur une modification d'interdiction d'immobilisation sur les rues Vallée, Ste-Élizabeth et Meloche, une modification quant aux règles applicables aux motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes ainsi qu'une modification quant à la limitation de stationnement sur le côté est de la rue Maple, face à l'église Union Church.

**05-150-14 Adoption du règlement numéro 760 relativement aux tarifs**

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 760 dont copie est jointe en annexe «A».

Adoptée à l'unanimité.

**05-151-14 Adoption du règlement numéro 764 relativement à des mesures touchant l'occupation et l'entretien des bâtiments**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville peut, par règlement, établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, en vertu de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite imposer des restrictions quant à l'utilisation de certains matériaux pour camoufler les vitrines commerciales des bâtiments situés au centre-ville;

ATTENDU l'article 369 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 février 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.; c. C-19);

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 764 dont copie est jointe en annexe «B».

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-152-14 Adoption du règlement numéro 512-20 relatif aux nuisances afin d'interdire les activités de trappage à l'exception de celles effectuées par la Ville</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU le règlement numéro 512 concernant les nuisances;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 512 concernant les nuisances et la sécurité afin d'interdire l'usage de tout type d'engins de piégeage sur tous les terrains extérieurs du territoire;

ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 14 avril 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 512-20 dont copie est jointe en annexe «C».

Adoptée à l'unanimité.

**05-153-14 Adoption du règlement 534-4 modifiant le règlement numéro 534 sur la construction afin d'amender l'article 3.5**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 534, intitulé « Règlement de construction de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été présenté à la séance du conseil tenue le 10 mars 2014 ;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement de construction 534 de manière à ce que la démolition d'une construction incendiée ne soit plus obligatoire.

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 534-4 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

**16. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 15 avril 2014 au 11 mai 2014;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 avril 2014;
- Liste d'embauche Camp de jour 2014;
- Liste d'embauche – Employés piscine 2014;
- État comparatif des revenus et dépenses;
- Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal;
- Rapport financier 2013 – Exercice terminé le 31 décembre 2013.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE****05-154-14 Levée de la séance**

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Michel Boudreault

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 18

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa  
Maire

Lucie Gendron  
Directrice des affaires juridiques – Greffière